

DELIBERATION N° 79/64 : LOGEMENT DE FONCTIONS INSTITUTEURS GROUPE SCOLAIRE  
P. LOTI / Z.A.C.-SUD / CONTRAT E.D.F.

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que, à la demande des instituteurs logés dans les 4 logements de fonctions du groupe scolaire P. LOTI, rue Debussy, il a été demandé à l'entreprise LITTORAL-NORD, qui a construit le bâtiment, un devis pour la fourniture et la pose de 4 compteurs type E.D.F. monophasés double tarif, ainsi que d'un compteur pour les services généraux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à passer commande à l'entreprise LITTORAL-NORD, pour un montant de 4 406 F T.T.C., de la fourniture et de la pose de 4 compteurs type E.D.F. monophasés double tarif 15/30, ainsi que la fourniture et la pose d'un compteur dito pour les services généraux, dans le bâtiment des logements de fonctions des instituteurs du groupe scolaire P. LOTI, rue Debussy.